

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE TASSIN LA DEMI-LUNE**

Séance du Mercredi 12 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze du mois d'octobre à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	34

**Nombre de conseillers présent(s) :**

ACQUAVIVA Caroline, BLANCHIN Jacques, BERGERET Pierre, BOULAY Christine, BOURGOGNON Henri, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, CHARPENTIER Marie-Catherine, CHARRIER Isabelle, ESSAYAN Martine, FERRAND Benoît, GANDON Francis, GARRIGOU Christine, GAUTIER Eric, HUSSON Serge, JANNIN Pierrick, JELEFF Michèle, JOLY Franck-Alain, MARGERI Marielle, MEJAT Yves, PECHARD Katia, RANC Julien, SCHUTZ Claire, VERNET Cédric,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Nombre de conseillers absent(s) avec pouvoir :** 9 (CUZIN Sandrine donne pouvoir à PECHARD Katia, DE UFFREDI Sabrina donne pouvoir à SCHUTZ Claire, DU VERGER Laurence donne pouvoir à MARGERI Marielle, HACHANI Yohann donne pouvoir à ACQUAVIVA Caroline, JOURDAN Milouda donne pouvoir à BLANCHIN Jacques, KALITA Matthieu donne pouvoir à JANNIN Pierrick, MONTOYA Marc-Antoine donne pouvoir à BERGERET Pierre, PARENTHOEN Yannick donne pouvoir à BOUVIER Ghislaine, RIO Jean-Baptiste donne pouvoir à GAUTIER Eric).

**Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir :** 1 (CONTREL Nathalie)

**Le secrétariat a été assuré par :** Francis GANDON

**Objet : Présentation du rapport d'activité 2021 du syndicat intercommunal Aquavert**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 à L.5721-9 ;

**Vu** le rapport joint présentant l'activité du syndicat intercommunal Aquavert pour l'année 2021 ;

**Vu** la délibération n°D2020-06 du 27 mai 2020 portant désignation des délégués du Conseil municipal au Syndicat intercommunal Aquavert ;

**Considérant** que la Commune de Tassin la Demi-Lune est membre du syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Aquavert ;

**Considérant** qu'une présentation du rapport d'activité 2021 du syndicat intercommunal Aquavert a été faite aux conseillers municipaux de la Commune de Tassin la Demi-Lune, en séance publique, le mercredi 12 octobre 2022 ;

Compte-tenu des observations ;

## **Le Conseil Municipal :**

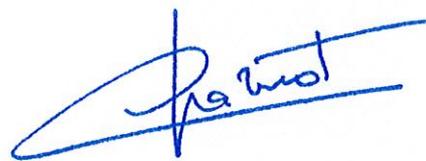
- 1) **PREND ACTE** après en avoir débattu, du rapport d'activité 2021 du syndicat intercommunal Aquavert ;
- 2) **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Fait en séance le : 12 octobre 2022

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le : **21 OCT. 2022**
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le : **21 OCT. 2022**

**Pascal CHARMOT**  
Maire de Tassin la Demi-Lune



**Francis GANDON**  
Secrétaire de séance



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.*



# RAPPORT d'activité

2021

- AQUATIQUE
- FORME
- NATURE



Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20221021-D2022-59-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

# SOMMAIRE

Editorial de la Présidente .....	3
Le Syndicat .....	4
Les services .....	8
Situation financière .....	11
Bilan chiffres d'affaires.....	15
Construction du nouveau centre.....	16
Objectifs 2022.....	17

# EDITORIAL

L'activité de cette année 2021 a encore été impactée par l'épidémie de COVID-19.

L'établissement est resté ouvert toute l'année mais en alternant les conditions d'accueil : public prioritaire uniquement (sportifs de haut niveau, étudiants en sport, personnes souffrant d'affection longue durée), puis public soumis au pass sanitaire, public scolaire par intermittence. L'établissement a du constamment adapté son fonctionnement pour permettre l'accueil le plus large possible en fonction des restrictions sanitaires.

Au niveau financier, les conséquences ont été amoindries par la dotation de compensation de l'Etat, permettant ainsi de rester à un niveau correct.

Point positif de cette année : le lancement de l'opération de construction du nouveau centre aquatique avec l'appel à candidature pour le marché global.

Le présent rapport d'activité revient en détails sur le déroulement de cette année 2021.

Bonne lecture.

Christine GARRIGOU  
Présidente du SIVU

# Le Syndicat

## L'institution

**AQUA VERT** est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) comprenant 5 communes adhérentes : LYON, TASSIN LA DEMI-LUNE, FRANCHEVILLE, CRAPONNE & SAINT GENIS LES OLLIERES

Chaque commune participe financièrement selon la clé de répartition suivante :

<b>Lyon</b>	<b>47,20 %</b>
<b>Tassin la Demi-Lune</b>	<b>23,00 %</b>
<b>Francheville</b>	<b>14,31 %</b>
<b>Craponne</b>	<b>10,67 %</b>
<b>Saint Genis les Ollières</b>	<b>4,82 %</b>

## La création du syndicat

Créé par arrêté préfectoral du 31 décembre 1968, le Syndicat intercommunal d'études pour la réalisation d'un ensemble parc-piscine à Alai-Francheville regroupait 6 communes.

Par délibération du 9 octobre 1969, le comité syndical, qui est l'organe délibérant, a décidé de transformer le syndicat d'études en syndicat de réalisation appelé Syndicat Intercommunal pour la réalisation d'un parc Piscine d'Alai-Francheville.

L'appellation **AQUA VERT** a été retenue en 1990.

En 2016, la commune de SAINTE FOY LES LYON a quitté le syndicat suite à la construction de sa propre piscine municipale.

# Le Syndicat

Les 5 communes

**584 053 habitants**

(données INSEE populations légales 2019)

## Habitants



529 570



22 637



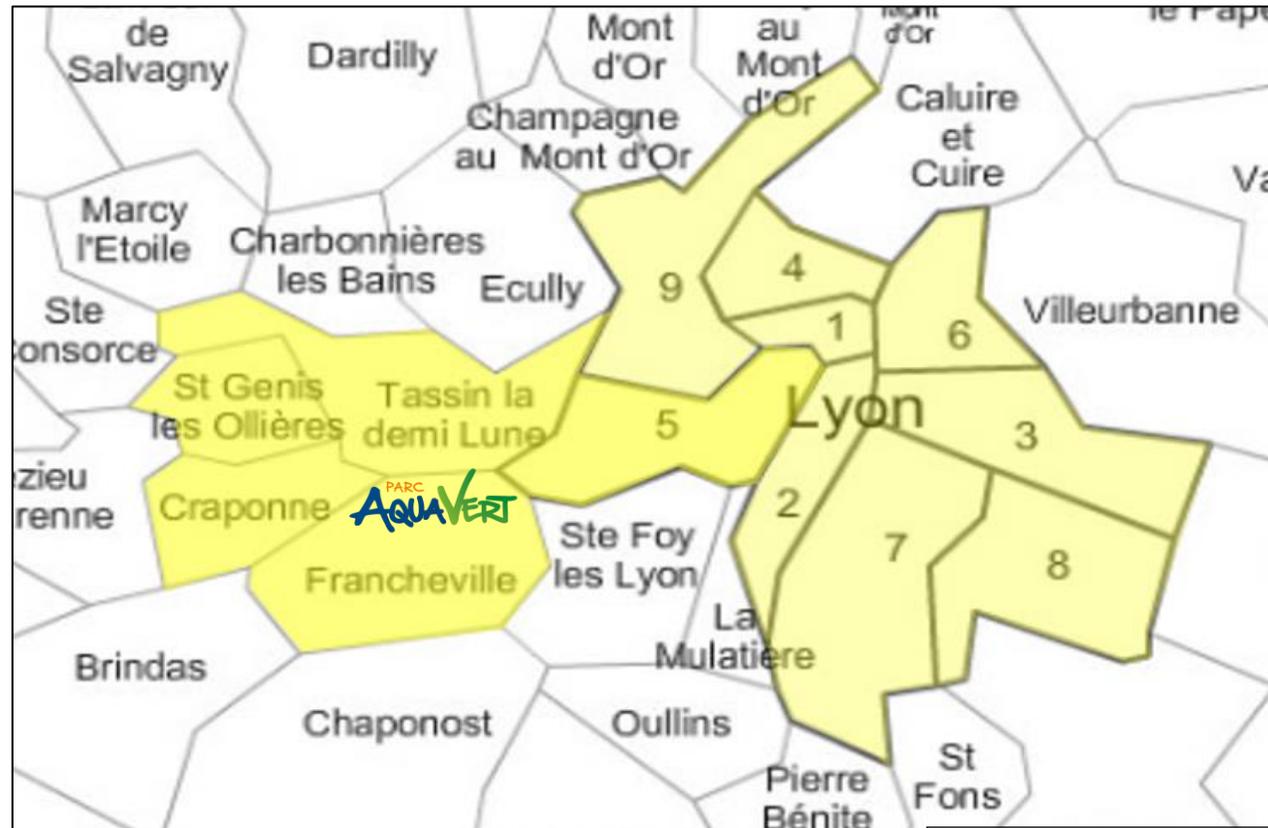
15 164



11 432



5 250



# Le Syndicat

## L'organisation

Le fonctionnement est très proche de celui d'une commune.

A chaque élection municipale, les conseillers municipaux des communes membres du syndicat désignent trois représentants (deux titulaires et un suppléant) qui forment le comité syndical, organe délibérant du SIVU. Les délégués syndicaux élisent en leur sein un Président qui est l'organe exécutif du syndicat et un ou plusieurs Vice-Présidents.

A l'instar d'un conseil municipal, le comité syndical prend toutes les décisions de principe nécessaires au bon fonctionnement et au développement d'**AQUA VERT**. Il adopte notamment le budget, décide des aménagements du parc, de la politique sportive et du projet d'établissement.

Le Président assume des fonctions identiques à celles d'un Maire et applique les décisions prises par le comité syndical. Il est aussi chargé de l'administration, d'exécuter le budget, d'ordonner les dépenses et les recettes, et de représenter le syndicat en justice.

La gestion au quotidien du **Parc AQUA VERT** est confiée à la directrice qui veille, en tant que chef de l'établissement, au bon fonctionnement de l'établissement et à la mise en œuvre des décisions des élus.

Une équipe d'environ trente agents territoriaux, complétée par des vacataires spécialisés pour certaines activités et par des saisonniers durant la saison estivale, assure l'accueil du public, l'organisation et l'encadrement des activités et l'entretien de l'équipement.

# Le Syndicat

## Les délégués



Titulaire : **Julie NUBLAT-FAURE, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Titulaire : François GENOUVRIER

Suppléant : Béatrice GAILLIOUT



Titulaire : **Christine GARRIGOU, Présidente**

Titulaire : Pierrick JANNIN

Suppléant : Sabrina DE UFFREDI



Titulaire : Michel RANTONNET

Titulaire : Marc VINCENT

Suppléant : Marie D'HONNEUR



Titulaire : Sébastien GIRARDET

Titulaire : Jean-Louis MAGOUTIER

Suppléant : François PASTRE



Titulaire : **Serge VIGNON, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Titulaire : Dominique SINAY

Suppléant : Solange PAOLI

# Les services

## L'organigramme

**DIRECTRICE**  
**Aurélie MAHUSSIER**

**DRH & RESPONSABLE  
ADMINISTRATIF**  
**Davis BOSCUS**

**DIRECTEUR ADJOINT**  
**Hugo BOISSIERE**

**ADMINISTRATION**

5 agents  
administratifs

**SERVICE  
TECHNIQUE**

6 agents  
techniques

**ESPACE AQUATIQUE**

**Chef de bassins**  
**Jean-Yves GOIN**

7 maîtres-nageurs

**ESPACE FORME**

4 coachs  
fitness

# Les services

## Le bilan social

### BILAN SOCIAL (au 31 décembre 2021)

Raison	Type absence	2018 En jours	2019 En jours	2020 En jours	2021 En jours
Statut	Maladie ordinaire	1197 (17 arrêts dont 1 CLD)	494 (7 arrêts dont 1 CLD)	198 (14 arrêts dont 1 CLD )	<b>294 (9 arrêts)</b>
	Accident du travail	7 (1 accident)	3 (1 accident)	6 (2 accidents)	<b>1 (1 accident)</b>
Familiale	Maternité (dont patho)	0	0	0	<b>0</b>
	Paternité & naissance	0	0	11 (1 agent)	<b>0</b>
	Enfants malade	2 (2 agents)	4 (3 agents)	5 (3 arrêts)	<b>5 (3 agents)</b>
	Congé « Décès »	0	0	0	<b>0</b>
	Mariage	0	0	0	<b>0</b>
Autres	Jours concours	0	0	0	<b>0</b>
	Jours de Grève	1 (1 agent)	0	0	<b>0</b>
	Formation syndicale	0	0	0	<b>0</b>
	Absences injustifiées	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL jours d'absence</b>		<b>1207</b>	<b>501</b>	<b>220</b>	<b>300</b>

#### Formation

35 jours de formation en 2021

Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20221021-D2022-59-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

# Les services

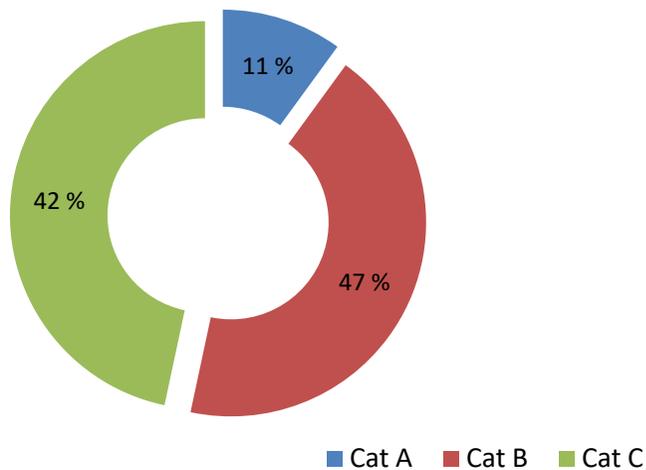
## Le bilan social

### Moyenne d'âge par service

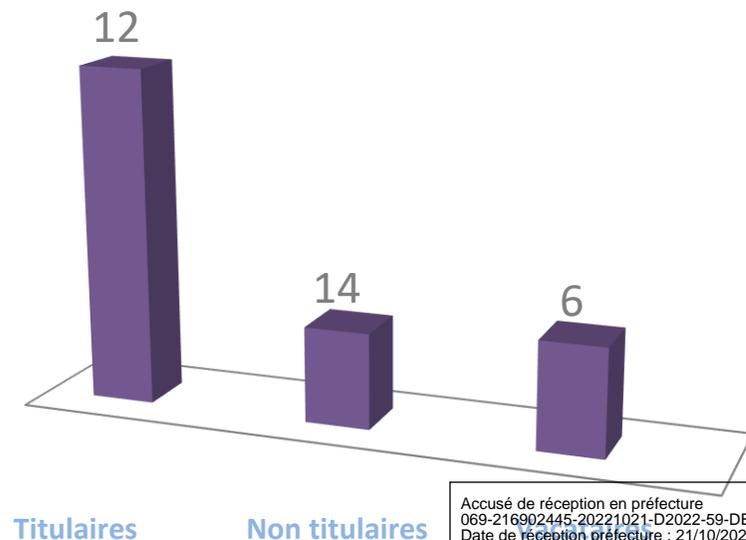
Administration & Direction	42,5 ans
Educateurs sportifs	33 ans
Service Technique	40 ans

Moyenne d'âge de l'effectif  
**38.5 ans**

### Répartition par catégorie (agents permanents)



### Répartition par statut des agents (au 31/12/2021)



Accusé de réception en préfecture  
069-216902445-20221021-D2022-59-DE  
Date de réception préfecture : 21/10/2022

# Situation financière

Bilan 2021

<b>SYNTHESE FINANCES 2021</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Investissement</b>
Recettes	1 950 255,21 €	678 496,27 €
Dépenses	1 752 975,02 €	644 007,77 €
Résultat net 2021	197 280,19 €	34 488,50 €
Excédent de fonctionnement 2020 reporté	477 544,24 €	-
Solde d'investissement 2020 reporté	-	976 656,39 €
Solde 2021	674 824,43 €	1 011 144,89 €
<b>TOTAL SOLDE 2021</b>	<b>1 685 969,32 €</b>	

compensation des pertes 2020 de l'Etat (+ 160 000 €) et à la limitation des dépenses au niveau des charges de personnel, des charges générales et des investissements hors projet.

Le solde sera investi à terme dans le projet de construction du nouveau centre aquatique.

# Situation financière

## Fonctionnement dépenses

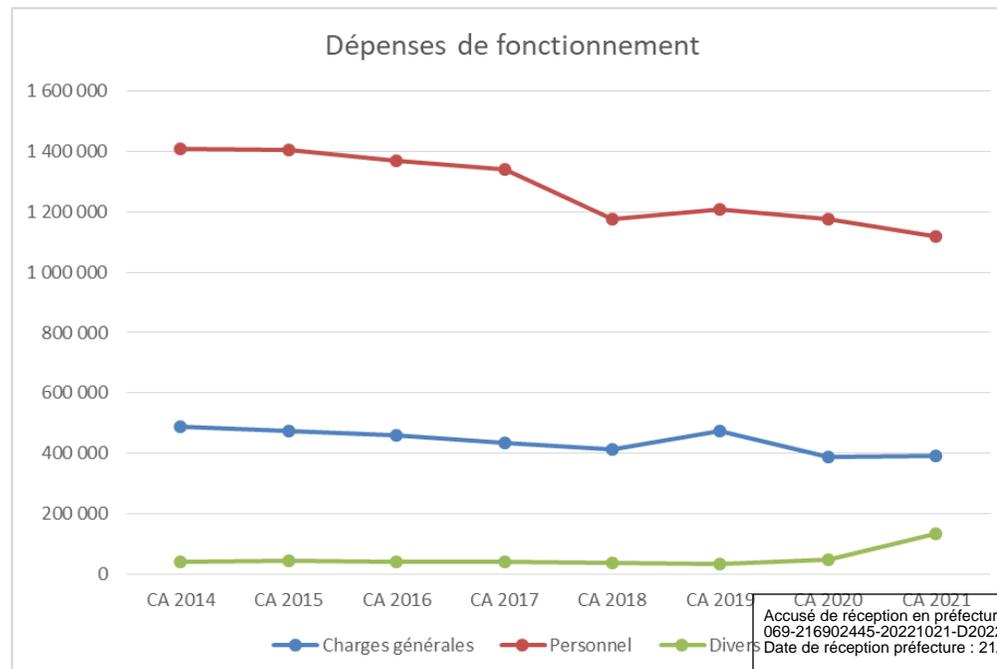
Les principaux postes de dépenses de fonctionnement sont :

- **68 % charges de personnel** : 1 119 858 €
- **24 % charges à caractères générales** : 391 906 €
- **8 % divers** : 131 211 €

**Charges de personnel en baisse :**  
Optimisation liée à la baisse d'activités

**Charges générales stable :**  
les économies liées aux fermetures compensent les hausses du coût des énergies

**Divers en hausse :**  
remboursement des usagers suite aux fermetures 2020-2021



# Situation financière

## Fonctionnement recettes

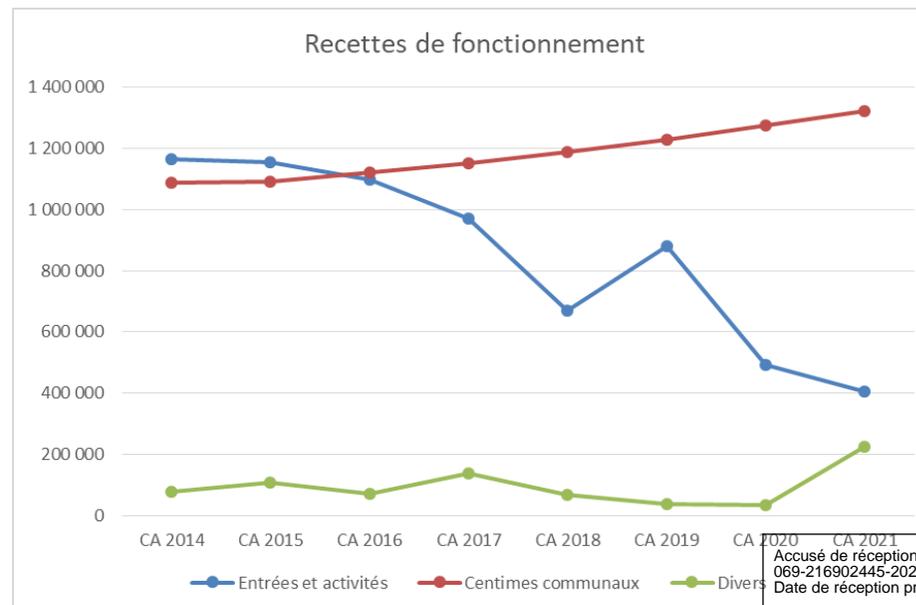
Les principaux postes de recettes de fonctionnement sont :

- **68 % participations communales** : 1 322 470 €
- **21 % entrées et activités** : 404 587 € (- 55 % par rapport à 2019, baisse liée au COVID)
- **11 % divers** : 223 198 €

**Participations communales** :  
augmentation régulière de 4 %  
pour financer le projet

**Entrées et activités** :  
en chute libre (fermetures et  
restrictions sanitaires COVID)

**Divers** en hausse :  
Compensation de l'Etat



# Situation financière

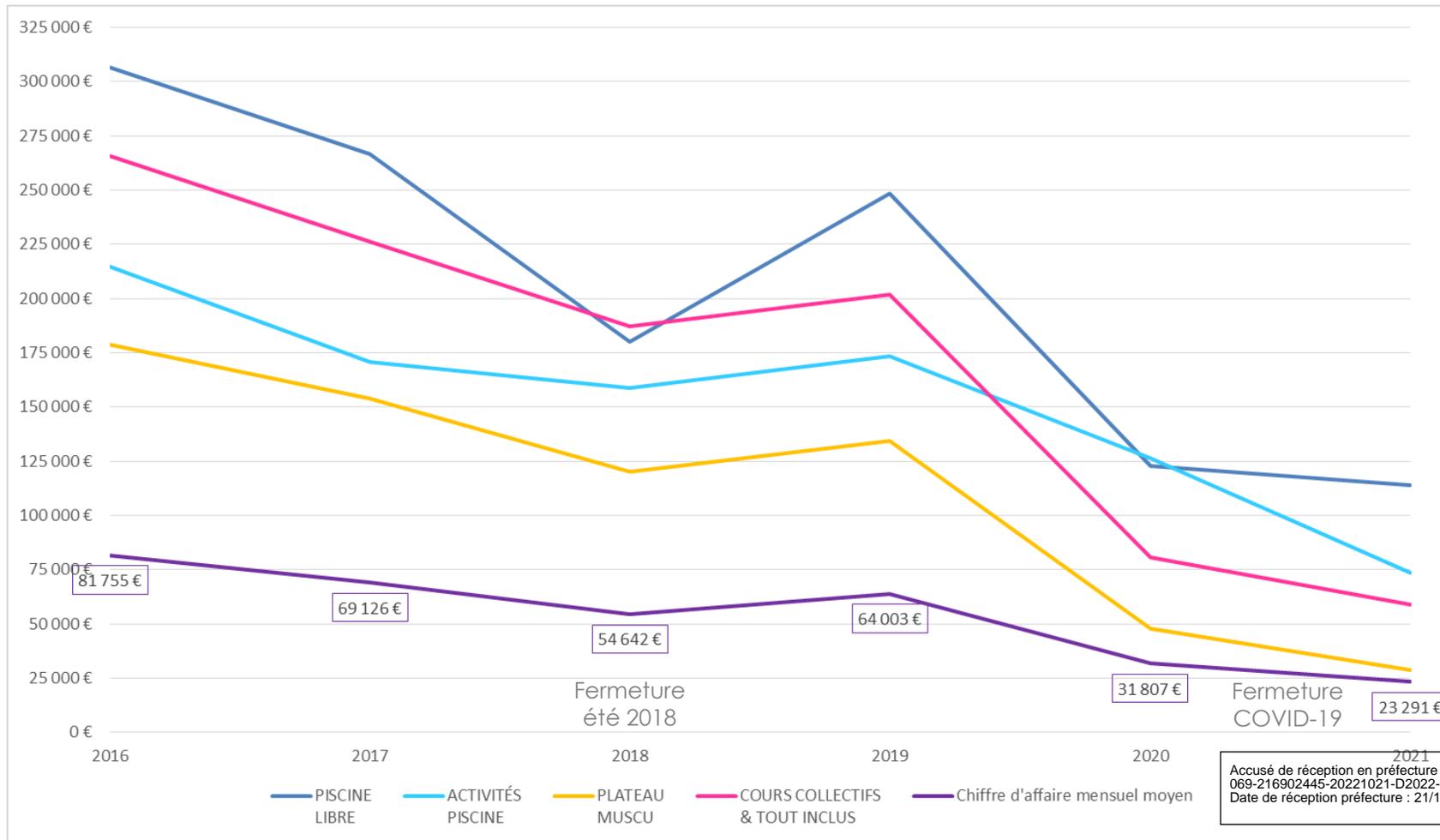
## Investissement dépenses

Les principaux postes de dépenses d'investissement sont :

- **92 % opération construction du nouveau centre aquatique : 591 925,84 €**
  - 468 000 € : indemnisation des candidats au MGP
  - 58 000 € : prestataires
  - 52 000 € : études préalables
  
- **8 % investissement courant : 52 081,83 € dont :**
  - **42 000 € pour le bâtiment** : remplacement luminaires, mise en conformité, remplacement petit véhicule du parc, remplacement système de chloration, dépannage TGBT
  - **7 000 € pour l'administration** : Firewall accès à distance, Licence Windows 10 pour serveur, renouvellement téléphones, écrans, ordinateur, talkiewalkies
  - **3 000 € pour les activités sportives** : Matériel pédagogique pour les activités enfants, complément matériel aquatique, sono portable pour aquatique

# Chiffre d'affaire

## Evolution 2016-2021



# Construction du nouveau centre aquatique

- **Avril 2021 :**  
Trois candidats sont retenus : les groupements portés par BLB, Eiffage et Spie
- **Septembre 2021 :**  
Analyse des projets  
Poursuite de la procédure en négociation
- **Décembre 2021 :**  
Analyse des offres négociées  
Poursuite de la procédure en négociation restreinte  
Remise des propositions finales pour le 25 janvier 2022

# Objectifs 2022

- **Relancer les activités et animations :**

- Reprendre les formules « abonnement à la saison »
  - Proposer des animations ponctuelles et évènementiels
  - Adapter notre fonctionnement à l'évolution des protocoles sanitaires

- **Limiter les investissements dans le bâtiment existant :**

- Le bâtiment étant voué à être démolit à l'horizon 2025, les investissements seront limités au strict minimum nécessaire pour le maintenir en exploitation.

- **Mener à bien l'opération de construction du nouveau centre aquatique :**

- Signature du marché le 31 mars 2022
  - Dépôt permis de construire prévu en juillet 2022
  - Validation APD prévu en juillet puis PRO en décembre
  - pour un démarrage des travaux en 2023

# PARC AQUA VERT

A suivre ...

2022

- AQUATIQUE
- FORME
- NATURE